



PREFET DE LA REGION AUVERGNE

**SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES REGIONALES**

**DELEGATION REGIONALE AUX DROITS
DES FEMMES ET A L'EGALITE**

Affaire suivie par
Martine BRUNSWIG

Tél : 04 73 98 63 17

martine.brunswig@puy-de-dome.gouv.fr

**Journée Internationale pour l'élimination de
la violence à l'égard des femmes** (résolution
54/134 du 17 décembre 1999 de l'Assemblée
Générale de l'Organisation des Nations Unies)

A l'occasion de cette année exceptionnelle où la lutte contre les violences faites aux femmes a été reconnue comme **la Grande cause nationale 2010**, le gouvernement a mis en place un arsenal d'actions aussi bien législatives que médiatiques pour mieux protéger les femmes victimes de violences, mieux prévenir la récurrence de leurs agresseurs, améliorer la qualité de la prise en charge et développer des actions de prévention de sensibilisation et d'information.

Parmi les actions phares : **la loi relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein des couples et aux incidences de ces dernières sur les enfants**, adoptée à l'unanimité le 29 juin 2010.

Cette loi est nécessaire parce qu'aujourd'hui une femme meurt tous les 2 jours et demi en moyenne des violences de son compagnon et, seule 8% des femmes victimes osent aller porter la plainte.

Ainsi ce sont 140 femmes qui sont décédées dont 4 en Auvergne en 2009.

Parmi les mesures principales :

- la création d'une **ordonnance de protection des victimes** qui peut être prise par le **juge aux affaires familiales** qui pourra décider d'évincer du domicile familial l'auteur des violences. Si la victime décide de quitter le domicile, le juge pourra organiser son logement pour la mettre hors de portée de son conjoint tout en statuant sur la garde des enfants.
- Pour garantir l'effectivité de cette ordonnance **la loi sanctionne la violation** d'une ou plusieurs obligations ou interdictions imposées par l'ordonnance.
- Création **d'un délit de harcèlement psychologique** au sein du couple car près de 84% des appels de victimes ont trait aux violences psychologiques se traduisant par une altération de la santé physique ou mentale
- Prise en compte **des mariages forcés** par de nouvelles **circonstances aggravantes** pour les meurtres, tortures et actes de barbarie et les violences volontaires commises contre une personne afin de la contraindre à contracter un mariage ou conclure une union même si les faits de violence ont été commis à l'étranger alors que la victime réside en France.

Une campagne de communication : un clip diffusé à la télévision sur le thème : « **les enfants apprennent beaucoup de leurs parents, y compris les violences conjugales** ».



Le **plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes** (2007/2010) a été décliné au plus près du terrain, dans les régions et dans les départements.

En Auvergne, le fonds interministériel de prévention de la délinquance a permis de soutenir la mise en place de **3 référents violences conjugales** dans les départements sauf dans le Cantal. Ces référents ont pour mission première d'assurer la coordination entre les acteurs au plus près du terrain et de suivre chacun, une cinquantaine de victimes traumatisées.

A titre d'exemple, dans le **Puy-de-Dôme** :

- la référente a coordonné l'action des professionnels qui luttent contre les violences faites aux femmes dans le Val d'Allier, le Pays du Sancy, le Pays Thiernois, Ambert et les Combrailles. Elle a animé une quinzaine d'interventions pour sensibiliser les élus, les gendarmes, les responsables de centres hospitaliers, les bailleurs sociaux sur le problème des violences et a conçu et réalisé 4 documents spécifiques pour donner les adresses utiles et de proximité. Depuis le début 2010 ce sont près d'une quarantaine de femmes gravement traumatisées qui sont suivies.

- la création de la **Brigade de protection de la famille** le 1^{er} octobre 2009 au sein de la DDSP qui se compose de 6 effectifs dont un chef de groupe.

- la mise à disposition **d'un travailleur social** au sein du Commissariat Central de Clermont Ferrand en alternance avec la gendarmerie en 2010.

Dans les 4 départements, l'Etat (droits des femmes et égalité) apporte des aides financières pour **l'information des victimes** sur leurs droits et les démarches à entreprendre notamment par le biais des 4 **centres d'information des droits des femmes et des familles** qui travaillent en étroite collaboration avec tous les acteurs : police, gendarmerie, hôpitaux, référents violences...

En Auvergne, la **formation et la sensibilisation des acteurs** est un des axes forts portés par les **chargées de mission pour les droits des femmes et l'égalité** qui interviennent en direction des élèves gardiens de la paix de l'école de police de Châtel Guyon, des gendarmes, des médecins dans tous les départements. La déléguée régionale anime pour sa part des formations à la demande du CNFPT pour les travailleurs sociaux, professionnels qui sont souvent en première ligne pour l'écoute des victimes.

Parmi l'ensemble des actions, il faudra retenir une action phare sur **les enfants exposés aux violences portée par le service des droits des femmes et l'égalité** étendue dans les 4 départements en 2010. Après la création de deux livrets pour les parents et les professionnels en lien avec les quatre Conseils généraux, des formations se mises en place à destination des travailleurs sociaux et des professionnels selon les cas. Ce travail s'inscrit pleinement dans le plan global de lutte contre les violences et dans les campagnes nationales lancées par le gouvernement.

Outre le fait que l'Etat prenne en charge les victimes de violences, il veille aussi à la mise en place de **groupes de paroles pour les auteurs**. C'est le cas dans l'Allier depuis 2006, dans le Puy-de-Dôme et le Cantal depuis cette année et un projet verra le jour en 2011 dans la Haute Loire.

L'implication de l'Etat pour ces **actions spécifiques est proche de 200 000 €** (FIPD, DRDFE)

Dans le cadre de l'Année Grande cause 2010 la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité vient de publier **plaquette « agir contre toutes les violences faites aux femmes »** en lien avec les chargées de mission départementales. Ce document rappelle que toutes les violences faites aux femmes doivent être combattues et des téléphones et adresses utiles sont mentionnés soit au niveau régional, soit aux niveaux départementaux pour plus d'efficacité.

**JOURNEE INTERNATIONALE POUR L'ELIMINATION DES VIOLENCES A
L'EGARD DES FEMMES
GRANDE CAUSE NATIONALE 2010
manifestations**

Région – Puy-de-Dôme:

- « **le harcèlement moral et sexuel sur le lieu de travail** » AIST/DRDFE – 6 décembre ESC – 14H30 – Clermont-Ferrand
-

Allier : organisation d'une quinzaine de la « grande cause nationale » :

- « **silence..on frappe** » débats autour d'une pièce de théâtre :
- le 25 novembre au Conservatoire A MESSAGER à 15h – 11 avenue de l'Europe à MONTLUCON et le 26 novembre à 14h à VICHY à 14h au centre social René Barjavel. Partenariats Etat (droits des femmes et égalité), Conseil Général, ABSECJ, ADAVIP
- présentation d'un outil **photolangage** par les élèves du lycée agricole de NEUVY sur les violences conjugales. Partenariat Etat (droits des femmes et égalité), Conseil Général, CIDFF 03 le 25 novembre à 10h
- lancement d'une mallette pédagogique à destination des enseignants de primaires sur le respect à l'égalité entre filles et garçons le 2 décembre. Organismes Etat (droits des femmes), Centre de documentation pédagogique, Inspection Académique

Haute –Loire :

- organisation d'une Quinzaine sexualité « **Amour, Sexe Emoi et moi** » sur le respect de l'autre et de soi. Organisateur la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité du 17 novembre au 1^{er} décembre 2010
- A l'occasion d'une rencontre internationale de futsal au Puy-en-Velay, le **match France/Suisse** (levée de rideau) s'ouvrira sous l'égide du Label 2010 contre les violences faites aux femmes pour faire porter le message par un public essentiellement masculin. Partenariat District foot 43, droits des femmes et égalité

Cantal :

- Journée d'information sur la **prise en charge des auteurs de violences** : 7 décembre 9h/17h lycée agricole d'Aurillac, Alain LEGRAND pour les professionnels
- 17 décembre : Aurillac centre social de Marmiers 17h théâtre interactif et la compagnie des oliviers : « **la vie en rose** »

Site gouvernemental « mettons fin au cycle de la violence »

<http://www.gouvernement.fr/gouvernement/violences-faites-aux-femmes-sortir-du-cycle-de-la-violence>